

de façon que la composition ne soit justifiée trop fort ni trop faible, suivant les expressions consacrées. Deux compositeurs travaillaient sur un même ouvrage, dit Momoro dans son Manuel de l'imprimerie, et justifiant de deux manières opposées, ne peuvent rendre leurs compositions égales; elles diffèrent en faveur de l'une ou l'autre espèce un moins, et quand il se trouve dans une même page de ces deux justifications, la plus forte empêche que la des sonnettes s'est-à-dire que des lettres tombent) lorsqu'on lève la forme de dessus le marbre. Si l'on observe un milieu entre ces deux extrêmes, on est sûr que toutes les compositions doivent se rencontrer. La bonne exécution d'un ouvrage tient à la régularité de l'espace, à l'exactitude de la justification et à la manière de diviser les mots au bout des lignes.

Quand il s'agit d'un ouvrage de poésie, on doit avoir soin d'établir la justification sur la plus longue ligne; on évite ainsi le doublement disgracieux que l'on remarque dans certains travaux de ce genre. Les lignes perdues se justifient en plaçant au milieu de la justification le texte qui elle contient et en remplissant les blancs latéraux avec des cadrats. On agit de la même manière pour les titres.

Le mot justification est aussi usité en termes de fonderie; il désigne alors l'opération qui a pour but d'équilibrer les matrices en se réglant sur l'empilage qu'elles ont reçu, et d'égaliser leur profondeur, qui a pu varier à la frappe; et de telle sorte qu'elles aient la précision nécessaire pour entrer successivement à la place qu'elles doivent occuper dans le moule.

**JUSTIFIÉ**, ÉE (ju-sti-fi-é) part. passé du v. justifier. Reconnu innocent, considéré comme innocent: Il suffit d'ordinaire d'être malheureux pour être justifié auprès du peuple. (St-Réal.)

— Reconnu, démontré vrai, juste, fondé: La quantité d'ouïe homme est plus souvent prise que justifiée. (Santal-Dubay.)

— Théol. Rendre juste: L'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi. (Saint Paul.) L'homme est justifié par les œuvres et non par la loi seule. (Saint Augustin.)

— Typogr. Se dit des lignes dont on a déterminé la longueur d'après le type adopté.

**JUSTIFIER** v. a. on tr. (ju-sti-fi-é. — lat. justificare; de justus, juste, et de facere, faire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj). Prés. : Nous justifions, que nous justifions. Déclarer, montrer l'innocence, la justice, la légitimité de: Cet avocat a pu justifier son client. Ce fait ne justifie pas votre conduite. Lorsqu'on se rendait à l'abbaye pour rendre compte à son évêque de ses prédications par les sermons, on se justifiait devant le seigneur. (Lévis.) Faire passer, donner pour juste ou innocent: Nous nous plaingions quelquefois légèrement de nos amis, pour justifier par avance notre légitimité. (La Rochefoucauld.) Les fortunes justes, bien des déficits, même des crimes, mais elle n'en console pas. (Christine de Suede.) On trouve des écrivains pour justifier toutes les sottises et toutes les dérèglements, à rendre innocent, à rendre juste, à justifier, à excuser, à expliquer: Notre déface justifie la tromperie d'autrui. (La Rochefoucauld.) S'il est mieux pour nous d'être que de n'être pas, c'est en être pas justifié. (J.-J. Rousseau.)

Le succès est le dieu des hommes Et semble tout justifier. — PONSARD. — Prouver, démontrer qu'une chose est vraie ou fautive: Jérôme justifie la vérité de ses prédictions par ses sermons. (Mass.) — Prov. La fin justifie les moyens. Le but excuse les actions coupables commises pour le réaliser. Faux principe de morale, que l'auteur de l'exemple suivant a retourné avec raison: La fin ne justifie pas les moyens. (J. Simon.) « La fin couronne l'œuvre. Le résultat final donne à l'œuvre tout entière son caractère. — Théol. Rendre juste: Jésus-Christ nous a justifiés par son sacrifice. La grâce seule justifie le pécheur. — Typogr. Justifier le compositeur. Le mettre sur la justification requise par la composition qui est à faire, ce que l'on obtient en fixant la languette à un endroit convenable: Justifier une ligne. La mettre à la longueur des autres, ce qui se fait au moyen du compositeur, lequel sert de mesure pour toutes les lignes d'une même justification: On justifie les lignes de prose en augmentant ou diminuant les espaces, de manière à tomber juste à la fin d'un mot ou à une bonne division; pour les lignes de poésie, comme elles sont rarement pleines, on rempli l'excédant avec des espaces ou des cadrats, à quelque point de la justification qu'elles se terminent. — Techn. Comparer le caractère nouvellement fondé avec la lettre matrice; faire la justification. — v. n. on intr. Justifier de. Donner la preuve de: Justifier de l'accomplissement de toutes les formalités. — Justifier v. pr. Être justifié: Ce langage ne peut se justifier. Toutes les résolutions ne se justifient pas, mais toutes s'expliquent. (E. de Gic.)

— Prouver son innocence: Le plus grand malheur, après celui d'être convaincu d'une crime, est souvent d'avoir eu à s'en justifier. (La Bruy.) Le trop grand désir de se justifier nuit souvent plus qu'il ne sert. (Fénel.)

**JUSTIFIEUR** s. m. (ju-sti-fi-é-ur — rad. justifier). Terme principal partie du coup de fondouir en caracère. — **JUSTIN** (SAINT), ville et comm. de France, départ. des Landes, arrond. et de 25 kilom. E.-N.-E. de Mont-de-Marsan, canton de Roquefort, 1,850 hab. Le bourg est encore en partie entouré d'anciennes murailles surmontées de tours à huit pans. L'église, qui était autrefois la chapelle d'une commanderie de l'ordre de Malte, est une œuvre remarquable du xiv<sup>e</sup> siècle. Il se tient à Saint-Justin deux foires assez importantes, les 25 juillet et le 20 août.

**JUSTIN** (saint), docteur chrétien, martyr, né à Sichein (Samarie) l'an 114, d'une famille grecque d'origine, martyrisé de 150 à 160. Il était père, et comme beaucoup de Pères des premiers temps, il narra au christianisme qu'après avoir passé par la philosophie, stoïcien, péripatéticien, pythagoricien, enfin platonicien, il embrassa la foi chrétienne à l'âge de trente ans, mais sans abandonner ni la culture ni les insinues de la philosophie grecque. Sa conversion ne fut pas une rupture, mais un pas de plus vers la liberté de la vérité. Il existe de sa main un exemplaire qu'il expliquait lui-même. Évangéliste voyageur sous le manteau du philosophe, suivant l'expression d'un historien, il enseigna à Rome, en Asie, en Egypte, puis revint à Rome à une époque incertaine, et pendant un an, avant fonder une école. Dénoncé, à ce qu'on croit, par un certain Crescens, philosophe cynique, il fut martyrisé, les uns disent sous Antonin, les autres sous Marc-Aurèle, d'autres, enfin, sous Antonin le Pieux. Ses actes, dont l'authenticité est extrêmement douteuse, lui donnent pour compagnon de martyre six autres chrétiens. Les biographes affirment que Justin fut sacré par le pape. — Le trait caractéristique de la prédication et des écrits de saint Justin, c'est qu'il défend la doctrine chrétienne en la représentant comme l'achèvement et le complément de la philosophie. Pythagore, Zénon, Socrate, Platon ont préparé en quelque sorte la mission du Christ et commencé l'édifice dont il devait poser le couronnement. Cette manière ingénieuse et adroite d'appuyer le christianisme sur la philosophie et la théologie platonicienne favorisait la propagande, mais présentait en plus un danger pour les principes; elle donnait notamment une origine en partie humaine à une religion qui se fondait sur une révélation particulière. Aussi, Justin pensait-il corriger ce défaut en attribuant à des chrétiens, qui existaient avant lui, des doctrines et des vérités éparpillées chez les sages du paganisme.

On range parmi les œuvres apocryphes de saint Justin la Première apologie contre les païens, adressée à l'empereur Antonin le Pieux, au sénat, au peuple romain; c'est une œuvre assez confuse et assez mal raisonnée, où l'auteur s'efforce d'établir la divinité de la religion chrétienne. La Seconde apologie où saint Justin s'attache à prouver que la persécution contre les chrétiens est l'œuvre des démons; 30 le Dialogue avec Tryphon. Il y démontre, contre les Juifs, la mission divine et la divinité de Jésus. On a aussi attribué à saint Justin, mais sans preuve décisive, un fragment sur la résurrection; une Exhortation aux Grecs; un Discours aux Grecs; un Traité de la monarchie de Dieu; une Lettre à Diognète, etc. Un grand nombre de ses ouvrages ont été perdus, notamment un grand Traité contre les hérétiques. Les œuvres de ce saint, premier essai de théologie dialectique, sont d'une logique tout à fait insuffisante. L'ordre, d'ailleurs, fait complètement défaut. — La plus ancienne édition des œuvres de saint Justin est celle de Maran (Paris, 1742, in-fol.). L'abbé Chantou en a donné une traduction française. L'Église célèbre le 12 juin la fête de saint Justin.

**JUSTIN** (saint), évêque de Tarbes. Il vivait vers la fin du III<sup>e</sup> ou au commencement du IV<sup>e</sup> siècle. Les Vandales, repoussés par les Espagnols, vinrent assiéger la ville de Tarbes; l'évêque de cette ville, saint Justin, vaincu par ses exhortations le courage des habitants, et pendant qu'il implorait par ses prières la protection du ciel, un de ses parents, Missolin, fit une sortie, mit les ennemis en fuite et délivra la ville de leur présence. Par la suite, des évêques hérétiques étant venus s'établir dans la Novempopulanie, saint Justin combattit avec ardeur leur doctrine, mais il se vit forcé d'abandonner son siège épiscopal et se retira dans un ermitage non loin de Bargeton. On célèbre sa fête le 28 mars.

**JUSTIN I<sup>er</sup>**, empereur d'Orient, né en Dardanie, de race barbare, en 450, mort en 527. Il fut d'abord païen, vint à Constantinople, où la haute taille lui permit d'entrer dans la garde. Il se convertit à la religion chrétienne, les Perses, et s'éleva de grade en grade jusqu'aux dignités de sénateur et de commandant de la garde, qui le proclama empereur à son décès (juin 527). Il était d'ailleurs appuyé par les catholiques, qu'il favorisait.

— Prouver, démontrer qu'une chose est vraie ou fautive: Jérôme justifie la vérité de ses prédictions par ses sermons. (Mass.) — Prov. La fin justifie les moyens. Le but excuse les actions coupables commises pour le réaliser. Faux principe de morale, que l'auteur de l'exemple suivant a retourné avec raison: La fin ne justifie pas les moyens. (J. Simon.) « La fin couronne l'œuvre. Le résultat final donne à l'œuvre tout entière son caractère. — Théol. Rendre juste: Jésus-Christ nous a justifiés par son sacrifice. La grâce seule justifie le pécheur. — Typogr. Justifier le compositeur. Le mettre sur la justification requise par la composition qui est à faire, ce que l'on obtient en fixant la languette à un endroit convenable: Justifier une ligne. La mettre à la longueur des autres, ce qui se fait au moyen du compositeur, lequel sert de mesure pour toutes les lignes d'une même justification: On justifie les lignes de prose en augmentant ou diminuant les espaces, de manière à tomber juste à la fin d'un mot ou à une bonne division; pour les lignes de poésie, comme elles sont rarement pleines, on rempli l'excédant avec des espaces ou des cadrats, à quelque point de la justification qu'elles se terminent. — Techn. Comparer le caractère nouvellement fondé avec la lettre matrice; faire la justification. — v. n. on intr. Justifier de. Donner la preuve de: Justifier de l'accomplissement de toutes les formalités. — Justifier v. pr. Être justifié: Ce langage ne peut se justifier. Toutes les résolutions ne se justifient pas, mais toutes s'expliquent. (E. de Gic.)

contre les eutychéens. Ignorant et grossier, ne sachant ni lire ni écrire, il eut le bon esprit de laisser la direction des affaires publiques à Proclus. Sous son règne eurent lieu les tremblements de terre qui détruisirent en partie Édesse, Compolopolis, Corinthe, Dyrachium (515), la florissante Antioche (526), et le commencement d'une nouvelle guerre avec la Perse, dont il légua les embarras à son neveu, Justinien, qui avait adopté pour son zèle pour l'orthodoxie, et rétablit pour un moment la bonne harmonie entre l'Église romaine et les évêques d'Orient.

**JUSTIN II**, empereur d'Orient, neveu et successeur de Justinien. Il régna de 565 à 578, et inaugura son règne par une amnistie et par un édit de tolérance pour toutes les sectes chrétiennes. Mais il trompa bientôt les espérances que ces deux grandes mesures avaient fait concevoir, par une suite de fautes et de crimes dont il n'est pas entièrement responsable, il est vrai, car il était sujet à de fréquentes accès de déraison et abandonna le soin des affaires à l'impératrice Sophie, qui possédait cependant leurs reliques à Toulouse, mais un pareil fait de dédoublement n'est pas rare dans l'histoire des rois. L'Église honore sainte Justine et saint Cyrien le 26 septembre.

**JUSTINE** (sainte), patronne de Venise et de Padoue, née à Antioche, au III<sup>e</sup> siècle, et à la mort en 304. La concordance de cette ville avec celle du martyre de la sainte prouvent qu'il faut chercher dans la légende autre fait deux saintes d'un seul personnage. Du reste, les actes de la patronne de Padoue, absolument rejetés comme apocryphes par des savants critiques, notamment par l'abbé Moréri. Fortunat fait néanmoins un grand éloge de sa sainteté. On trouve dans un manuscrit une épitaphie en son honneur. Les reliques de cette sainte, longtemps perdues, furent retrouvées, dit-on, en 1177, et on les montre encore aujourd'hui à Padoue, dans l'église qui lui est consacrée. On invoque sa sainte par l'invocation de la sainte fut fondée dans la même ville en 1417.

Sainte Justine partage avec saint Marc le titre de patronne de Venise. Son image figurait sur les monnaies de la république. L'Église honore cette sainte le 7 octobre.

**JUSTINE** (Flavia-Justina-Augusta), impératrice romaine, née en Sicile, morte à Thessalonique en 388. Elle était fille de Juste, gouverneur du Picénum, et joignait à une rare beauté beaucoup d'esprit et d'habileté. Justin épousa d'abord le tyran Maxence. Devenue veuve, elle s'attacha à gagner l'amitié de l'impératrice Sévera, lui ravit l'affection de l'empereur Valentinien, et amena ainsi à l'intrigue. Après avoir épousé le tyran Maximin, Valentinien était mort, Justine séduisit les légions et fit proclamer empereur son fils Valentinien le Jeune, alors âgé de quatre ans, bien que Julien fût légitimement parvenu à la couronne. L'impératrice demeura alors à Milan, favorisa les ariens et fit proclamer en 386 un édit qui autorisait ces hérétiques à s'assembler publiquement et de célébrer leurs cultes. Les premiers en furent l'exercice de leur culte. Malgré les menaces de Justin, saint Ambroise refusa de céder son église et d'abandonner son siège. Justin se vengea en le faisant tuer.

— Argot des théâtres. **Marier Justine**, arriver au but, précipiter le dénouement. — Encycl. Les justines sont les ducats de l'ancienne république de Venise. Ce sont des monnaies d'argent, qui avaient pour type sainte Justine debout sur les bords de l'Adriatique. Les justines de Venise ont été l'autre un livre. On lisait autre:

**MEMOR ERO TUI JUSTINA VIRG.** Au revers, étaient le lion de saint Marc et le doge à genoux devant lui, tenant une croix à bannière: la désignation des titres du doge par sa légende. Ces justines, du poids de 135 carats (environ 23 grammes), au titre de 1,092 carats (948 milligrammes), avaient cours pour 11 livres 5 fr., 87. L'essai de quelques-unes de ces pièces, devenues très-rares, n'a donné que le titre de 945 milligrammes, et le poids de 27 gr., 50, ce qui en réduit la valeur intrinsèque à 5 fr., 69; mais elles ont une valeur marchande plus considérable.

— Argot des théâtres. **Marier Justine**, du flot, dans le Dictionnaire des coutumes, rapporté comme il suit l'origine de cette locution. Sous la direction de Brunet, le père célèbre des Joicresses, le théâtre des Variétés de Paris donna la première représentation de *Thibault et Jeanne*, où l'acte, dans ce temps-là, les parterres n'étaient point bénévoles comme aujourd'hui; ils étaient turbulents, et quand ils s'ennuyaient, ils ne craignaient pas de faire entendre leur mécontentement. La pièce, qui n'avait trouvé que quelques répétitions, sauf les dernières scènes, qui se traînaient péniblement, semblait amuser le public, et les hommes disaient bonsoir, mais c'étaient des murmures d'indignation, ces seules précurseurs d'un orage. « Gare les sifflets! lit le régisseur. — Je vous avais prévenus, mais on arrivait aux scènes d'actualité; c'est là qu'il faut tout faire pour finir la pièce. — Eh bien! dit Auguste, qu'on marie Justine tout de suite, et la pièce est sauvée. » Et le voilà criant à Bosquet-vaudain, qui était en scène et qui prévoyait un violent orage: *Marier Justine!* De l'autre côté du théâtre, les auteurs et le directeur criaient aussi: *Bosquet, marier donc Justine!* Bosquet, comprenant que la bataille allait être perdue, prit une pause solennelle, appela Thibaut, appela Justine, et dit: « Nous n'avons plus qu'une chose à faire en présence d'un tel amour, *marier Justine*. »

**JUSTINE** (sainte), née à Antioche, martyrisée à Nicomédie, sous Dioclétien, en 304. Cyrien, alors grand magicien, épousa niellenement, pour séduire la jeune fille, toutes les ressources de son art. Ayant consulté Satan sur les causes de son insuccès, il se préparait à connaître la puissance invincible du crucifix et se convertit au christianisme, devenant évêque, et mit Justine à la tête d'un monastère. Ils furent tourmentés ensemble pour la foi, par le gouverneur d'Antioche, puis déportés à Nicomédie, par ordre de l'empereur. Leurs corps furent trouvés à Rome, plusieurs siècles plus tard, dans le baptistère de Saint-Jean de Latran, en 1585, et on y a depuis possédé cependant leurs reliques à Toulouse, mais un pareil fait de dédoublement n'est pas rare dans l'histoire des rois. L'Église honore sainte Justine et saint Cyrien le 26 septembre.

**JUSTINE** (sainte), patronne de Venise et de Padoue, née à Antioche, au III<sup>e</sup> siècle, et à la mort en 304. La concordance de cette ville avec celle du martyre de la sainte prouve qu'il faut chercher dans la légende autre fait deux saintes d'un seul personnage. Du reste, les actes de la patronne de Padoue, absolument rejetés comme apocryphes par des savants critiques, notamment par l'abbé Moréri. Fortunat fait néanmoins un grand éloge de sa sainteté. On trouve dans un manuscrit une épitaphie en son honneur. Les reliques de cette sainte, longtemps perdues, furent retrouvées, dit-on, en 1177, et on les montre encore aujourd'hui à Padoue, dans l'église qui lui est consacrée. On invoque sa sainte par l'invocation de la sainte fut fondée dans la même ville en 1417.

Sainte Justine partage avec saint Marc le titre de patronne de Venise. Son image figurait sur les monnaies de la république. L'Église honore cette sainte le 7 octobre.

belle fille. La vaurienne, ayant pris le plus, nous raconte en trois livres fort concis, subdivisés en bon nombre de chapitres, comment étant partie de chez elle, dans un chariot, pour aller en pèlerinage, elle est revenue se marier avec Guzman. Justine est chère. Ce n'est pas sans avoir d'abord longuement édifiés sur sa généalogie; on se promène dans un musée d'ancêtres. Du père à l'aïeul et au trisaïeul, ce sont que barbiers, savetiers, marchands de crêpes, gratteurs de guitare, joueurs de tambour de foire; tous ces portraits sont dessinés en pied, comme s'il s'agissait de grands d'Espagne. Mais c'est là que se termine le pèlerinage du roi et la satire ingénieuse de ces familles infatuées de leur généalogie. Des qu'elle est dans le chariot qui transporte les pèlerins, les aventures pleuvent. Faisait comme elle est, elle ne peut manquer d'amoureux; c'est d'abord un gardeur de cochons, car l'auteur semble avoir pris à tâche de rester dans l'ignoble. Puis elle est enlevée par des étudiants de la ville de Padoue, mort en 1426. Il remplit les fonctions de greffier de Berna de 1411 à 1426, et composa, sur l'invitation du grand conseil, le plus ancien travail historique qui ait été fait sur ce canton. Cet ouvrage intéressant et d'une remarquable exactitude s'étend de 1152 à 1421, et a été publié sous le titre de *Vieille chronique de la ville de Berna* (Berne, 1819).

**JUSTINGER** (Conrad), chroniqueur suisse, mort en 1426. Il remplit les fonctions de greffier de Berna de 1411 à 1426, et composa, sur l'invitation du grand conseil, le plus ancien travail historique qui ait été fait sur ce canton. Cet ouvrage intéressant et d'une remarquable exactitude s'étend de 1152 à 1421, et a été publié sous le titre de *Vieille chronique de la ville de Berna* (Berne, 1819).

**JUSTINIANA PRIMA**, ville de l'empire romain, dans la Mésie inférieure, au pied du Pélion, patrie de Justinien, qui lui donna son nom, en remplacement de celui de *Tauræstum* qu'elle portait auparavant. C'est aujourd'hui le village d'Alexandre, dans la Bulgarie.

**JUSTINIANA SECUNDA**, ville de l'empire romain, dans la Mésie supérieure, au S. de Naissus, nommée d'abord *Ulpianum*. Aujourd'hui KUSTENDJI.

**JUSTINIANI**, nom de plusieurs personnages remarquables d'Italie. V. GIUSTINIANI.

**JUSTINIEN I<sup>er</sup>**, empereur d'Orient, né à Naïssa, en Dardanie, vers 483 d'une famille de basse extraction. Son père, qui n'était encore que chef de commandant de la garde, le fit venir à Constantinople, prit soin de son éducation et lui donna une part considérable de son patrimoine. Justine fut lui-même parvenu au trône. Justine contribua à la chute d'Amantius et au meurtre du chef gouf Vitalien, qui convoitait la pourpre, fut nommé, en 519, général en chef de l'armée (maître des milices), mais resta prudemment à Constantinople pour conserver tout son crédit sur l'empereur, se concilia habilement le peuple et le clergé, et fut associé en 527 au trône, et régna jusqu'à sa mort en 527. Les services de Dieu ne furent pas moins effectués pendant son règne. *Morale*: Les dépravés ne peuvent s'empêcher de publier leurs méfaits, par parole ou par écrit, mais Dieu est plus facile à cacher. Les faits de la vie de Justinien, et de son règne, sont relatés dans le Dictionnaire de l'histoire de France.

**JUSTINIEN II<sup>er</sup>**, surnommé Romainette (qui a le nez coupé), empereur d'Orient, né en 669. Il succéda à son père Constantin IV (Fogade) en 685, conclut avec le calife Abdoulemalek une trêve qui eut de désastreuses conséquences pour l'empire, persécuta cruellement les manichéens, laissa ravager ses provinces par les Arabes, et se rendit si odieux, que les soldats, réunis en révolte à la tête de laquelle se plaça Léonce, un de ses meilleurs généraux. Renversé, il eut le nez coupé, et fut relégué à Cherson (Crimee). — Justinien II, empereur d'Orient, et régna avec l'aide des Bulgares, se vengea cruellement de ses ennemis, ni à son tour couper le nez à ses compétiteurs Léonce et Tibère, qui furent ensuite captifs, et se souleva de nouveau contre eux. Les années byzantines, si riches cependant en meurtres et en atrocités, n'offrent point un second exemple d'une semblable période. Il fut renversé par Bardanes et tué par un de ses propres officiers (711). C'est le dernier prince de la race d'Héraclius, qui avait donné six empereurs.

**JUSTINIEN** général byzantin, petit-neveu de Justinien I<sup>er</sup>, né vers 530, mort vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle. Il se distingua pendant sa jeunesse en combattant en Italie sous les ordres de son père Germanus, fit ensuite la guerre contre Thrasimond, roi des Gépides, et reçut, en 576, le commandement en chef d'une armée envoyée contre Chrosros, qui avait envahi l'Arménie. Ayant battu ce prince à Méliète, dans la petite Arménie, il prit ses quartiers d'hiver dans l'Hyrcanie, puis revint en Arménie, où il se fit battre par le général perse Tamchorsès. Tibère, général de l'empire, le remplaça alors dans son commandement par Maurice. Justinien irrité entra dans plusieurs provinces, mais ne réussit pas à reprendre sur Tamchorsès le territoire qu'il avait perdu, et mourut obscurément.

**JUSTINIENPOLIS**, ancienne ville de l'Istrie, au S. de Tergeste, fondée par Justinien en l'honneur de son oncle Justin I<sup>er</sup>, sur le remplacement d'Égida. C'est aujourd'hui CAROTIDISTRIA.

**JUSTINIUM** s. m. (ju-sti-si-omm. — mot lat.; rad. justitia, justice). Antiq. rom. Clôture des tribunaux et cessation de travail: Justinium était ordonné dans des devoirs publics. (Complément de l'Acad.)

**JUSTULUS**, poète latin moderne, né à Spolète dans l'Umbrie. Il vivait au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, fut secrétaire de César Borgia, lecteur public au collège de la Sapience, sénateur de Rome, et reçut le titre de

désuetude (à dater de 541) l'institution du consulat, ferma, par un scrupule d'orthographe, le nom de consul: Philodèle, 1794, d'Alexandrie, persécuta cruellement les hérétiques, embellit les villes de l'empire de monuments splendides, fit construire à Constantinople le palais de Saïus, et essaya de donner de l'extension au commerce de la soie (introduite en Europe sous son règne par deux moines nestoriens), et, pour suffire aux dépenses énormes de la guerre, aux subsides donnés aux barbares, aux frais de constructions immenses, organisa une administration fiscale savamment spoliatrice, inégalement rapace et insatiable, qui dépassait tout ce qu'on avait vu jusqu'alors et laissait un modèle difficile à égaler. On peut encore reprocher à ce prince son ingratitude envers le plus grand général de son siècle, Bélisaire, et l'assassinat qu'il laissa commettre à l'indigne Theodorus, son épouse. Mais ce qui recommande à jamais sa mémoire, c'est l'œuvre de législation à laquelle il a attaché son nom, et dont il confia l'exécution à Tribuon, à Théophile et à d'autres jurisconsultes. Toutes les règles de droit, les constitutions impériales, les décisions des grands jurisconsultes, qu'il sauva ainsi d'une perte totale et récompila, et recueillit en corps, formèrent le *droit romain*, modèle unique de législation, qui a régi la plupart des Etats de l'Europe et exercé l'influence la plus salutaire sur la marche de la civilisation et sur la formation du droit moderne. Bien que Tribuon et ses collègues aient usé trop largement du pouvoir qui leur avait été accordé de modifier les textes ou d'en retrancher ce qui leur paraissait inutile, et que Justinien ait été l'auteur de contestation, le monument qu'il est élevé, révé par César et par plusieurs empereurs, s'il fut impuissant à arrêter la décadence du droit byzantin, eut une action plus féconde sur les sociétés de l'Occident, surtout à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, époque où les glossateurs et les légistes italiens le firent universellement accepter et l'opposèrent avec succès à la législation germanique et locale, et aux usages barbares de la féodalité. Les codes de Justinien comprennent: le Code proprement dit, choix des constitutions impériales; les *Digestes*, ou les décisions des décisions d'avis de grands jurisconsultes, surtout d'Ulpien, de Paul et de Papinien, décisions auxquelles on donna force de loi; les *Institutes*, auxquelles le traité de Gaius servit de base; enfin les *Novelles*, constitutions de Justinien lui-même, rendues successivement pour combler les lacunes des collections précédentes. L'ensemble de cette législation se trouve dans les *Pandectes*, recueil des décisions de *Corpus juris civilis*, dénomination déjà employée lors de sa promulgation.

**Justinien** (CODE DE). V. CODE.

**JUSTINIEN II<sup>er</sup>**, surnommé Romainette (qui a le nez coupé), empereur d'Orient, né en 669. Il succéda à son père Constantin IV (Fogade) en 685, conclut avec le calife Abdoulemalek une trêve qui eut de désastreuses conséquences pour l'empire, persécuta cruellement les manichéens, laissa ravager ses provinces par les Arabes, et se rendit si odieux, que les soldats, réunis en révolte à la tête de laquelle se plaça Léonce, un de ses meilleurs généraux. Renversé, il eut le nez coupé, et fut relégué à Cherson (Crimee). — Justinien II, empereur d'Orient, et régna avec l'aide des Bulgares, se vengea cruellement de ses ennemis, ni à son tour couper le nez à ses compétiteurs Léonce et Tibère, qui furent ensuite captifs, et se souleva de nouveau contre eux. Les années byzantines, si riches cependant en meurtres et en atrocités, n'offrent point un second exemple d'une semblable période. Il fut renversé par Bardanes et tué par un de ses propres officiers (711). C'est le dernier prince de la race d'Héraclius, qui avait donné six empereurs.

**JUSTINIEN** général byzantin, petit-neveu de Justinien I<sup>er</sup>, né vers 530, mort vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle. Il se distingua pendant sa jeunesse en combattant en Italie sous les ordres de son père Germanus, fit ensuite la guerre contre Thrasimond, roi des Gépides, et reçut, en 576, le commandement en chef d'une armée envoyée contre Chrosros, qui avait envahi l'Arménie. Ayant battu ce prince à Méliète, dans la petite Arménie, il prit ses quartiers d'hiver dans l'Hyrcanie, puis revint en Arménie, où il se fit battre par le général perse Tamchorsès. Tibère, général de l'empire, le remplaça alors dans son commandement par Maurice. Justinien irrité entra dans plusieurs provinces, mais ne réussit pas à reprendre sur Tamchorsès le territoire qu'il avait perdu, et mourut obscurément.

**JUSTINIENPOLIS**, ancienne ville de l'Istrie, au S. de Tergeste, fondée par Justinien en l'honneur de son oncle Justin I<sup>er</sup>, sur le remplacement d'Égida. C'est aujourd'hui CAROTIDISTRIA.

**JUSTINIUM** s. m. (ju-sti-si-omm. — mot lat.; rad. justitia, justice). Antiq. rom. Clôture des tribunaux et cessation de travail: Justinium était ordonné dans des devoirs publics. (Complément de l'Acad.)

nouveaux épisodes sont ajoutés aux premiers, et la triste imagination du marquis de Sade se donne libre carrière: Philodèle, 1794, 2 vol. in-18; Hollande, 1800, 4 vol. in-18; enfin, 4 vol. in-18, qui, rennis aux 6 vol. de *Juliette*, forment les 16 vol. de l'édition de 1797, dont un exemplaire unique, en faveur des directeurs et un premier consul. Les éditions postérieures sont en assez grand nombre, mais d'une exécution typographique bien inférieure.

**JUSTINGER** (Conrad), chroniqueur suisse, mort en 1426. Il remplit les fonctions de greffier de Berna de 1411 à 1426, et composa, sur l'invitation du grand conseil, le plus ancien travail historique qui ait été fait sur ce canton. Cet ouvrage intéressant et d'une remarquable exactitude s'étend de 1152 à 1421, et a été publié sous le titre de *Vieille chronique de la ville de Berna* (Berne, 1819).

**JUSTINIANA PRIMA**, ville de l'empire romain, dans la Mésie inférieure, au pied du Pélion, patrie de Justinien, qui lui donna son nom, en remplacement de celui de *Tauræstum* qu'elle portait auparavant. C'est aujourd'hui le village d'Alexandre, dans la Bulgarie.

**JUSTINIANA SECUNDA**, ville de l'empire romain, dans la Mésie supérieure, au S. de Naissus, nommée d'abord *Ulpianum*. Aujourd'hui KUSTENDJI.

**JUSTINIANI**, nom de plusieurs personnages remarquables d'Italie. V. GIUSTINIANI.

**JUSTINIEN I<sup>er</sup>**, empereur d'Orient, né à Naïssa, en Dardanie, vers 483 d'une famille de basse extraction. Son père, qui n'était encore que chef de commandant de la garde, le fit venir à Constantinople, prit soin de son éducation et lui donna une part considérable de son patrimoine. Justine fut lui-même parvenu au trône. Justine contribua à la chute d'Amantius et au meurtre du chef gouf Vitalien, qui convoitait la pourpre, fut nommé, en 519, général en chef de l'armée (maître des milices), mais resta prudemment à Constantinople pour conserver tout son crédit sur l'empereur, se concilia habilement le peuple et le clergé, et fut associé en 527 au trône, et régna jusqu'à sa mort en 527. Les services de Dieu ne furent pas moins effectués pendant son règne. *Morale*: Les dépravés ne peuvent s'empêcher de publier leurs méfaits, par parole ou par écrit, mais Dieu est plus facile à cacher. Les faits de la vie de Justinien, et de son règne, sont relatés dans le Dictionnaire de l'histoire de France.

**JUSTINIEN II<sup>er</sup>**, surnommé Romainette (qui a le nez coupé), empereur d'Orient, né en 669. Il succéda à son père Constantin IV (Fogade) en 685, conclut avec le calife Abdoulemalek une trêve qui eut de désastreuses conséquences pour l'empire, persécuta cruellement les manichéens, laissa ravager ses provinces par les Arabes, et se rendit si odieux, que les soldats, réunis en révolte à la tête de laquelle se plaça Léonce, un de ses meilleurs généraux. Renversé, il eut le nez coupé, et fut relégué à Cherson (Crimee). — Justinien II, empereur d'Orient, et régna avec l'aide des Bulgares, se vengea cruellement de ses ennemis, ni à son tour couper le nez à ses compétiteurs Léonce et Tibère, qui furent ensuite captifs, et se souleva de nouveau contre eux. Les années byzantines, si riches cependant en meurtres et en atrocités, n'offrent point un second exemple d'une semblable période. Il fut renversé par Bardanes et tué par un de ses propres officiers (711). C'est le dernier prince de la race d'Héraclius, qui avait donné six empereurs.

**JUSTINIEN** général byzantin, petit-neveu de Justinien I<sup>er</sup>, né vers 530, mort vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle. Il se distingua pendant sa jeunesse en combattant en Italie sous les ordres de son père Germanus, fit ensuite la guerre contre Thrasimond, roi des Gépides, et reçut, en 576, le commandement en chef d'une armée envoyée contre Chrosros, qui avait envahi l'Arménie. Ayant battu ce prince à Méliète, dans la petite Arménie, il prit ses quartiers d'hiver dans l'Hyrcanie, puis revint en Arménie, où il se fit battre par le général perse Tamchorsès. Tibère, général de l'empire, le remplaça alors dans son commandement par Maurice. Justinien irrité entra dans plusieurs provinces, mais ne réussit pas à reprendre sur Tamchorsès le territoire qu'il avait perdu, et mourut obscurément.

**JUSTINIENPOLIS**, ancienne ville de l'Istrie, au S. de Tergeste, fondée par Justinien en l'honneur de son oncle Justin I<sup>er</sup>, sur le remplacement d'Égida. C'est aujourd'hui CAROTIDISTRIA.

**JUSTINIUM** s. m. (ju-sti-si-omm. — mot lat.; rad. justitia, justice). Antiq. rom. Clôture des tribunaux et cessation de travail: Justinium était ordonné dans des devoirs publics. (Complément de l'Acad.)

**JUSTULUS**, poète latin moderne, né à Spolète dans l'Umbrie. Il vivait au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, fut secrétaire de César Borgia, lecteur public au collège de la Sapience, sénateur de Rome, et reçut le titre de

désuetude (à dater de 541) l'institution du consulat, ferma, par un scrupule d'orthographe, le nom de consul: Philodèle, 1794, d'Alexandrie, persécuta cruellement les hérétiques, embellit les villes de l'empire de monuments splendides, fit construire à Constantinople le palais de Saïus, et essaya de donner de l'extension au commerce de la soie (introduite en Europe sous son règne par deux moines nestoriens), et, pour suffire aux dépenses énormes de la guerre, aux subsides donnés aux barbares, aux frais de constructions immenses, organisa une administration fiscale savamment spoliatrice, inégalement rapace et insatiable, qui dépassait tout ce qu'on avait vu jusqu'alors et laissait un modèle difficile à égaler. On peut encore reprocher à ce prince son ingratitude envers le plus grand général de son siècle, Bélisaire, et l'assassinat qu'il laissa commettre à l'indigne Theodorus, son épouse. Mais ce qui recommande à jamais sa mémoire, c'est l'œuvre de législation à laquelle il a attaché son nom, et dont il confia l'exécution à Tribuon, à Théophile et à d'autres jurisconsultes. Toutes les règles de droit, les constitutions impériales, les décisions des grands jurisconsultes, qu'il sauva ainsi d'une perte totale et récompila, et recueillit en corps, formèrent le *droit romain*, modèle unique de législation, qui a régi la plupart des Etats de l'Europe et exercé l'influence la plus salutaire sur la marche de la civilisation et